

Dépôts dans les chemins à Bonfol



Clin d'œil d'un humoriste jurassien (Pitch) dans la presse régionale.

Arc Hebdo, 21.6.2018

Etat des lieux et démarches

A ce jour

- Recherches dans les archives (commune et canton)
- Investigations visuelles de terrain à Bonfol
- Découverte d'un chemin pouvant correspondre
- Rapport d'investigation CSD
- Demande ENV de présenter un concept de prélèvement et d'analyse

A venir

- Investigation technique, avec prélèvement dans le chemin et dans ses fondations, puis analyses larges
- Evaluation des résultats de laboratoire
- Décision cantonale pour la suite
- Communication spécifique

Dissolution de la CIS en 2019 et modalités pour l'information et le suivi ultérieur

Fonctionnement selon un accord-cadre (2000), un accord de création de la CIS (2001) et un règlement d'organisation (2001)

Art. 2 But et fonctions de la Commission

La Commission est une plate-forme d'information et de dialogue ayant pour but d'assurer la transparence du processus d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol, et ainsi de faciliter l'acceptance du projet d'assainissement. Elle apporte, ce faisant sa contribution à un assainissement définitif conforme à toutes les règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Art. 9 Dissolution

La Commission est dissoute, soit à la demande de la majorité absolue des Partenaires **soit par décision commune du Canton et de la bci**. En cas de dissolution, les documents résultant du travail de la Commission sont confiés aux archives du Canton ainsi qu'à la bci. Les autres biens en possession de la Commission seront légués à la bci, pour autant qu'elle les accepte.

Dissolution de la CIS en 2019 et modalités pour l'information et le suivi ultérieur

- **Volonté du canton et de BCI**
 - **Dissolution officielle** de la commission en 2019 - dernière séance au printemps.
 - **Maintien d'un point de contact local** pour les éventuelles questions opérationnelles [*bci, aussi via autorité communale*].
 - **Maintien d'un point de contact officiel** pour les partenaires en cas de questions, souci, besoin, etc. [*Office de l'environnement, St-Ursanne*].
 - **Maintien d'une possibilité d'échange** durant les années à venir (selon les besoins, sur demande d'une instance présente ce jour autour de la table pour un aspect d'intérêt global, invitation ad hoc) [*Office de l'environnement, St-Ursanne*].
 - **Maintien d'une transparence dans l'information** (centralisation et actualisation de la documentation sur le site internet <http://www.jura.ch/DIB>).